



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES**

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Mission contrôle et lutte contre la fraude
Jennifer Bouaziz
☎ : 01.40.56.51.11
Jennifer.bouaziz@sante.gouv.fr
N° D-2015-9600

Paris, le **16 DEC. 2015**

LE DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
NATIONALE DU RÉGIME SOCIAL DES
INDÉPENDANTS

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la protection universelle maladie, j'attire votre attention sur les contrôles à réaliser à partir du 1^{er} janvier 2016.

En effet, en l'absence de publication des décrets relatifs au contrôle prévue pour la fin du premier trimestre 2016, je vous remercie de bien vouloir continuer à appliquer les textes existants et à ne pas changer les pratiques des caisses. Les pièces justificatives demandées au moment de l'immatriculation et de l'affiliation des personnes nées à l'étranger et en application de la circulaire 2000-239 du 3 mai 2000 relative à la condition de résidence en France prévue pour le bénéfice de la couverture maladie universelle sont inchangées dans l'attente de nouvelles circulaires et/ou instructions de la DSS.

Je vous remercie de bien vouloir m'alerter de toutes difficultés rencontrées dans l'application de la présente instruction.

Le Directeur de la Sécurité Sociale



Thomas FATOME